



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La garantie légale des biens d'occasion est limitée à 1 an.

Précisions pour les pièces de MOBILIER :

Elles sont vendues en l'état. Les défauts sont considérés connus et acceptés par l'acheteur.

L'acheteur a vérifié que les dimensions des couloirs, des passages de porte et des hauteurs de plafond à son domicile permettent le passage et le montage du mobilier acheté.

Notre garantie commerciale pour les ELECTROMENAGERS :

Un problème reconnu après achat par notre équipe peut justifier un échange ou autre arrangement commercial. Sur présentation du ticket et dans les 8 jours après l'achat.

Une pièce manquante ne peut pas constituer un motif d'échange. Nous vous invitons donc à vérifier que l'appareil est complet avant votre passage à la caisse.

QUE COMPREND LE PRIX DE LA LIVRAISON DE MOBILIER PAR L'ÉQUIPE DES 3R ?

Il comprend la livraison au rez-de-chaussée uniquement. Pas d'acheminement vers un autre étage, ni de montage du mobilier livré.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

EST-IL POSSIBLE DE RÉSERVER DU MOBILIER AUX 3R ?

Une pièce de mobilier peut être réservée sans acompte jusqu'au jour ouvrable suivant, à 12h (midi). **Sans confirmation de l'achat par un paiement, il est remis en vente.**

Une pièce de mobilier peut être réservée pendant 8 jours calendrier avec acompte de 30% minimum. Dans ce cas, le solde est à régler au plus tard 8 jours après la date de facture. L'enlèvement ou la livraison est à prévoir dans les mêmes délais (8 jours calendrier). **Si le paiement du solde n'est pas effectué dans les délais, ou si l'enlèvement de la pièce n'est pas réalisé dans les délais, celle-ci est remise en vente, et l'acompte n'est rendu au client dans aucun cas. Le paiement intégral d'une pièce de mobilier, sans enlèvement de celle-ci endéans les 8 jours, aura les mêmes suites.**

Une pièce postée sur internet (Facebook et 2^{ème} main) peut être réservée par téléphone, jusqu'au jour ouvrable suivant, à 12h (midi).



DEVIS AUX PERSONNES ALLOCATAIRES DE CPAS

L'achat se fait après un contact préalable du CPAS avec Les 3R et la présentation par le client de « l'Attestation du CPAS en vue de l'obtention du tarif préférentiel » (remplie par le CPAS).